

DEPARTEMENT DE LA MANCHE
COMMUNE DE SAINT JEAN LE THOMAS

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 juin 2025

Le douze juin deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : M. Alain BACHELIER, M. Frédéric RENAULT, M. Christian MUGNIER, M. Dominique GONTHIER

Absents : Mme Valérie ROLLO, Thomas HELLEUX

Absents excusés : M. Tancrede LEROY a donné procuration à Monsieur Dominique GONTHIER, Mme Catherine PETIT a donné procuration à Monsieur Alain BACHELIER, Christiane CHAMBON-CLAPIN a donné procuration à M. Frédéric RENAULT

Secrétaire de séance : Christian MUGNIER

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de présents : 4

Nombre de suffrages exprimés : 7

1- Subventions

Associations communales :

Saint Jean des arts : 3500€

Comité des fêtes : 1200€

Club de l'amitié : 750 €

Amis de la Bibliothèque : 200€

SNSM : 200€

VVV : 200€

APAR : 600€

Anciens combattants : 300€

RPI Association sportive (création) : 400€

Autres associations :

US Julouville (foot) 50€

Secours populaire : 50€

Secours catholique : 50€

Union des arts Sartilly : 50€

Fonds d'aide :

Fonds d'aide aux jeunes : $0,23 \times 395$ habitants = 90,85€

Fonds de solidarité logement : $0,60 \times 395$ habitants = 237 €

Le Conseil adopte la résolution à l'unanimité des présents et représentés.

2- SDEM50 - Modification des statuts

Le SDEM présente un projet de nouveaux statuts ayant pour objet de modifier l'adresse du siège dans de nouveaux locaux à Agneaux, de mettre à jour certaines références réglementaires (articles législatifs abrogés) et de préciser certaines missions complémentaires.

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents et représentés les modifications proposées.

3- SDEM50- Rénovation de l'éclairage public phase 3

Le SDEM propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage des travaux d'éclairage public (3^{ème} Tranche). Le coût prévisionnel s'élève à 99000 € et la participation de la commune est de 58905 €.

Le Conseil, à l'unanimité des présents et représentés :

Décide la réalisation de l'aménagement du réseau "70 luminaires fonds vert 2024-1"

Demande que les travaux soient achevés en 2025

Accepte une participation de la commune de 58905 €

S'engage à porter les sommes nécessaires au projet au budget communal

S'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet

Donne pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

4- CONVIVIO – révision des tarifs de restauration scolaire

CONVIVIO a adressé un courrier à la mairie le 25 avril 2025, l'informant que ses tarifs étaient actualisés à partir du 1^{er} septembre 2025, tarifs portant à 2,947€HT par enfant soit 3,0961€TTC ;

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents et représentés.

5- CA MSMN : Demande de renouvellement de dénomination touristique

3 conditions existent pour un classement en "Commune touristique" pour une durée de 5 ans :

Présence d'un office de tourisme classé,

Organisation de journées et d'animations dans le domaine culturel, artistique ...,

Capacité d'hébergement d'une population non permanente selon certains ratios par rapport à la population permanente.

La commune répondant à ces critères,

Le Conseil décide à l'unanimité des présents et représentés :

De solliciter auprès du Préfet la dénomination de commune touristique

D'autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires.

6- Budget communal – DM pour erreur d'écriture de chapitre

Une demande de modification comptable du trésor nécessite une demande de modification budgétaire au budget communal :

Diminution de crédits au compte 040-1068

Augmentation de crédits au compte 10-1068

Le total de la section investissement reste inchangé.

Le Conseil adopte la résolution à l'unanimité des présents et représentés.

7- Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

La commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle légal à la préfecture. Après consultation, c'est la société Berger-Levrault qui a été retenue pour être le tiers de télétransmission

Le Conseil, à l'unanimité des présents et représentés :

Décide de procéder à la télétransmission des actes,

Donne son accord pour que le Maire signe le contrat d'adhésion aux services de la société Berger- Levraut pour la télétransmission des actes, pour le module d'archivage en ligne,

Donne son accord pour que le maire signe la convention de mise en œuvre correspondante et le contrat de souscription entre Berger-Levrault et Saint Jean le Thomas.

Informations diverses

- 1- Pour la première fois depuis 4 ans, les plages de Saint Jean sont réouvertes au public.
- 2- Après un an de fermeture, la Bibliothèque municipale est réouverte.
- 3- La récente visite de la sous-commission départementale chargée de la sécurité des campings a conclu à un avis défavorable à la poursuite de l'activité du camping, Compte tenu de quelques manquements à la législation en vigueur. Ces points ont été corrigés et communiqués à la Préfecture.
- 4- La saison scolaire 2025/21026 est assurée pour notre école communale, compte tenu du nombre d'élèves enregistrés.
- 5- L'impasse de la Bunelle s'appellera impasse Michel Nourrigat.

La séance est levée à 20.00